Version 1.5 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/25/2025

#### SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom de la matière : TIMEMIST VERRY CHERRY GEL SYSTEM REFILL 30-DAY

**SUPPLY** 

Numéro de la matière : 00000000001043747

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Société : Zep Inc.

Adresse : 11627 - 178 Street

Edmonton, Alberta T5S 1N6

Canada

Téléphone : Services de conformité - 877-428-9937

Numéros d'appel d'urgence

Pour toute information sur la : Services de conformité - 877-428-9937

fiche technique

Pour toute urgence médicale : Numéro gratuit 877-541-2016 - Tous les appels sont

enregistrés

Pour toute urgence liée au : CHEMTREC: 800-424-9300 - Tous les appels sont

**transport** enregistrés.

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

## **SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

## Aperçu des urgences

Aspect	gel
Couleur	clair
Odeur	caractéristique

## Classification SGH

Toxicité aiguë (Oral(e)) : Catégorie 4
Irritation cutanée : Catégorie 2
Lésions oculaires graves : Catégorie 1
Sensibilisation respiratoire : Catégorie 1
Sensibilisation cutanée : Sous-catégorie 1A

# Éléments d'étiquetage SGH

Version 1.5 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/25/2025

Pictogrammes de danger









Mention d'avertissement Danger

: H302 Nocif en cas d'ingestion. Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme

ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Prévention: Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/

brouillards/ vapeurs/ aérosols.

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas

sortir du lieu de travail.

P280 Porter des gants de protection/ un équipement de

protection des yeux/ du visage.

P284 Porter un équipement de protection respiratoire.

P301 + P312 + P330 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P342 + P311 En cas de symptômes respiratoires: Appeler un

CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P362 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination

conformément à la réglementation locale.

## SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange Mélange

Version 1.5 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/25/2025

#### Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS	Concentration [%]
2-butoxyéthanol	111-76-2	>= 10 - < 30
benzaldéhyde	100-52-7	>= 10 - < 30
stéarate de sodium	822-16-2	>= 10 - < 30
butyrate d'éthyle	105-54-4	>= 5 - < 10
acétate de benzyle	140-11-4	>= 1 - < 5
acétate de pentyle	628-63-7	>= 1 - < 5
p-tolualdéhyde	104-87-0	>= 1 - < 5
benzoate de benzyle	120-51-4	>= 1 - < 5
coumarine	91-64-5	>= 1 - < 5
2,3-époxy-3-phénylbutyrate d'éthyle	77-83-8	>= 1 - < 5
nerol	106-25-2	>= 1 - < 5
eugenol	97-53-0	>= 0.1 - < 1
geraniol	106-24-1	>= 0.1 - < 1
cinnamaldéhyde	104-55-2	>= 0.1 - < 1
isoeugenol	97-54-1	>= 0.1 - < 1
huiles de cannelle	8015-91-6	>= 0.1 - < 1

### **SECTION 4. PREMIERS SECOURS**

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Consulter un médecin.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin

traitant.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

En cas de contact avec la

peau

: Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au

moins 15 minutes.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas de contact avec les

yeux

Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.

En cas de contact, rincer les yeux immédiatement avec

beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes.

Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.

Enlever les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

spécialiste.

En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un

centre anti-poison.

Principaux symptômes et : Les effets sont immédiats et retardés.

Version 1.5 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/25/2025

effets, aigus et différés Les symptômes peuvent inclure boursouflure, irritation,

brûlures et douleur.

Les symptômes peuvent inclure irritation, rougeur, douleur et

éruption cutanée.

Les effets dépendent de l'exposition (dose, concentration,

durée de contact).

Provoque de graves lésions des yeux. Peut provoquer une allergie cutanée.

Voir tous les dangers potentiels en section 2 de la FDS.

Avis aux médecins : Traiter les symptômes. Les symptômes peuvent être

retardés.

#### **SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Moyens d'extinction

appropriés

: Dioxyde de carbone (CO2)

Mousse résistant à l'alcool Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction

inappropriés

: Jet d'eau à grand débit

Dangers spécifiques pendant

la lutte contre l'incendie

: Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion

dangereux

: Dioxyde de carbone (CO2) Monoxyde de carbone

Fumée

Méthodes spécifiques

d'extinction

: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

Équipements de protection

particuliers des pompiers

: Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

## SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection individuelle.

Éviter la formation de poussière. Éviter l'inhalation de la poussière. Assurer une ventilation adéquate.

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

Version 1.5 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/25/2025

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

: Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour

l'élimination.

#### **SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

Conseils pour une manipulation sans danger

: Éviter la formation de particules respirables. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Équipement de protection individuel, voir section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante

dans les ateliers.

Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne

devraient pas être employées dans aucun des procédés dans

lequel ce mélange est utilisé.

Conditions de stockage

sures

: Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker

verticalement afin d'éviter tout écoulement.

Les installations et le matériel électriques doivent être

conformes aux normes techniques de sécurité.

Matières à éviter : Agents oxydants

À conserver à l'abri des bases et des alcalis.

# SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

# Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
2-butoxyéthanol	111-76-2	TWA	20 ppm 97 mg/m3	CA AB OEL
		TWA	20 ppm	CA BC OEL
		VEMP	20 ppm 97 mg/m3	CA QC OEL
		TWA	20 ppm	ACGIH
benzaldéhyde	100-52-7	LECT	4 ppm 17 mg/m3	CA ON OEL
stéarate de sodium	822-16-2	PEL	10 mg/m3	TEST TEST TEST TEST TEST TEST
		TWA	10 mg/m3	ACGIH
		TWA	10 mg/m3	ACGIH

Version 1.5 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/25/2025

acétate de benzyle	140-11-4	TWA	10 ppm 61 mg/m3	CA AB OEL
		TWA	10 ppm	CA BC OEL
		TWA	10 ppm	ACGIH
acétate de pentyle	628-63-7	STEL	100 ppm 532 mg/m3	CA AB OEL
		TWA	50 ppm 266 mg/m3	CA AB OEL
		VEMP	50 ppm 266 mg/m3	CA QC OEL
		VECD	100 ppm 532 mg/m3	CA QC OEL

## Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Composants NoCa	S Paramètres	Échantillo	Heure	Concentrati	Base
	de contrôle	n	d'échanti	on	
		biologique	llonnage	admissible	
2-BUTOXYETHANOL 111-7	Acide butoxyacéti que (BAA)	Urine	À fin du travail (dès que possible après que l'expositi on ait cessé)	200 mg/g créatinine	ACGIH BEI

Mesures d'ordre technique : ventilation efficace dans toutles les zones de traitement

## Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est

normalement nécessaire.

Protection des mains

Remarques : Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le

produit.

Protection des yeux : Veuillez toujours porter des lunettes de protection lorsqu'on

ne peut exclure un risque de contact du produit avec les yeux

par inadvertance.

Protection de la peau et du

Mesures d'hygiène

corps

: Aucune protection particulière n'est exigée.

: Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Ne pas fumer pendant l'utilisation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la

journée de travail.

## SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : gel

Couleur : clair

Odeur : caractéristique

Version 1.5 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/25/2025

Seuil olfactif : Donnée non disponible Hq : Donnée non disponible

Point de fusion/point de

congélation

: > 32.22 °C

Point d'ébullition : Donnée non disponible

: 71 °C Point d'éclair

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Limite d'explosivité,

supérieure

: non déterminé

Limite d'explosivité, inférieure : non déterminé Pression de vapeur : 1.397 hPa (20 °C)

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible Densité : Donnée non disponible

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : partiellement soluble Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Donnée non disponible

Température d'auto-

inflammabilité

: non déterminé

Décomposition thermique : Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

### **SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Réactivité : Stable

: Stable dans des conditions normales. Stabilité chimique

Possibilité de réactions

dangereuses

: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

Conditions à éviter : Donnée non disponible

Matières incompatibles Acides forts

Bases Oxydants

Produits de décomposition

dangereux

: Monoxyde de carbone Substances organiques

Version 1.5 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/25/2025

#### **SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Effets potentiels sur la santé

Condition médicale aggravée : Aucun(e) à notre connaissance.

Symptômes d'une surexposition

: Les effets sont immédiats et retardés.

Les symptômes peuvent inclure boursouflure, irritation,

brûlures et douleur.

Les symptômes peuvent inclure irritation, rougeur, douleur et

éruption cutanée.

Les effets dépendent de l'exposition (dose, concentration,

durée de contact).

Provoque de graves lésions des yeux. Peut provoquer une allergie cutanée.

Voir tous les dangers potentiels en section 2 de la FDS. Traiter les symptômes. Les symptômes peuvent être

retardés.

Cancérogénicité:

**IARC** Aucun composant de ce produit présent à des concentrations

> plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par

IARC.

**ACGIH** Carcinogène confirmé chez les animaux dont l'incidence est

inconnue chez les humains

111-76-2 2-butoxyéthanol

Toxicité aiguë

**Produit:** 

Toxicité aiguë par voie

orale

: Estimation de la toxicité aiguë : 1,820 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par

inhalation

: Estimation de la toxicité aiguë : > 10 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: Estimation de la toxicité aiguë : 4,249 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

**Composants:** 

2-butoxyéthanol:

Toxicité aiguë par voie

orale

: DL50 oral Rat: 880 mg/kg

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: DL50 dermal Lapin: 1,060 mg/kg

Version 1.5 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/25/2025

coumarine:

Toxicité aiguë par voie

orale

: DL50 oral Rat: 293 mg/kg

2,3-époxy-3-phénylbutyrate d'éthyle:

Toxicité aiguë par voie

: DL50 oral Rat: 5,470 mg/kg

orale

cinnamaldéhyde:

Toxicité aiguë par voie

: DL50 oral Rat: 2,220 mg/kg

orale

huiles de cannelle:

Toxicité aiguë par voie

: DL50 oral Rat: 2,650 mg/kg

orale

Toxicité aiguë par voie

: DL50 dermal Lapin: > 5,000 mg/kg

cutanée

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

## **Produit:**

Remarques: Irritant pour la peau.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

#### **Produit:**

Remarques: Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### **Produit:**

Remarques: A un effet sensibilisant.

## **Composants:**

### benzaldéhyde:

Classification: Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.

Classification: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

### eugenol:

Classification: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

### geraniol:

Classification: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

## cinnamaldéhyde:

Classification: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

#### huiles de cannelle:

Classification: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

## Mutagénicité sur les cellules germinales

Version 1.5

Date de révision 10/01/2023

Date d'impression 04/25/2025

Donnée non disponible

### Cancérogénicité

Donnée non disponible

## Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

### Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

## Information supplémentaire

#### **Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

#### **SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

#### Écotoxicité

Donnée non disponible

## Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

#### Potentiel de bioaccumulation

### **Produit:**

Coefficient de partage: n- : Remarques: Donnée non disponible

octanol/eau Composants: benzaldéhyde:

Coefficient de partage: n- : log Pow: 1.5

octanol/eau butyrate d'éthyle :

Coefficient de partage: n- : log Pow: 1.73

octanol/eau

acétate de benzyle :

Coefficient de partage: n- : log Pow: 1.96 (25 °C)

octanol/eau

acétate de pentyle :

Coefficient de partage: n-: log Pow: 2.3

octanol/eau

benzoate de benzyle :

Coefficient de partage: n-: log Pow: 4

Version 1.5 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/25/2025

octanol/eau coumarine:

Coefficient de partage: n- : log Pow: 1.39

octanol/eau eugenol:

Coefficient de partage: n- : log Pow: 2.7

octanol/eau geraniol:

Coefficient de partage: n-: log Pow: 2.5 (25 °C)

octanol/eau cinnamaldéhyde:

Coefficient de partage: n- : Pow: 1.83

octanol/eau isoeugenol:

Coefficient de partage: n- : log Pow: 2.1

octanol/eau

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes Donnée non disponible

**Produit:** 

Information écologique : Donnée non disponible

supplémentaire

### SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des

emballages déjà utilisés.

Eliminer le produit conformément à la réglementation locale

en vigueur.

: Vider les restes. Emballages contaminés

> Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

#### **SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Transportation Regulation (TDG) / Règlement Pour Le Transport (TMD): (Canada): PAS RÉGLEMENTÉES COMME MARCHANDISES DANGEREUSES OU MATIÈRES **DANGEREUSES** 

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: IMDG (Vessel): PAS RÉGLEMENTÉES COMME MARCHANDISES DANGEREUSES OU MATIÈRES

Version 1.5 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/25/2025

**DANGEREUSES** 

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: IATA (Cargo Air):
PAS RÉGLEMENTÉES COMME MARCHANDISES DANGEREUSES OU MATIÈRES
DANGEREUSES

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: IATA (Passenger Air): PAS RÉGLEMENTÉES COMME MARCHANDISES DANGEREUSES OU MATIÈRES DANGEREUSES

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: 49 CFR (USA): PAS RÉGLEMENTÉES COMME MARCHANDISES DANGEREUSES OU MATIÈRES DANGEREUSES

Ce produit, tel que livré au consommateur, est conforme aux exigences d'emballage pour l'expédition par transport routier en vertu de la réglementation canadienne sur le Transport des marchandises dangereuses. Les autres classifications relatives au transport indiquées ci-dessus le sont uniquement à titre de référence et ne garantissent pas que l'emballage convient à l'expédition du produit en vertu de ces autres réglementations du transport.

### SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Ce produit a été classifié conformément aux critères de risque du RPD et la FS contient tous les renseignements qu'exige le RPD

### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

LIS Ce produit contient un ou plusieurs composants figurant sur la liste

extérieure des substances (LES) du Canada. Tous les autres composants figurent sur la liste intérieure des substances (LIS) du

Canada.

TSCA Dans l'inventaire TSCA

Pour de plus amples renseignements sur le type de notification exigé pour d'autres régions, veuillez communiquer avec le groupe réglementaire du fabricant.

## Légende applicable aux acronymes d'inventaire et aux zones de validité :

TSCA (USA), LIS (Canada), LES (Canada)

Version 1.5

Date de révision 10/01/2023

Date d'impression 04/25/2025

#### **SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**

### WHMIS - GHS information sur l'étiquette:

Pictogrammes de danger





Mention d'avertissement Mentions de danger

Danger:

Nocif en cas d'ingestion. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque de graves lésions des yeux. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Conseils de prudence

Prévention: Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. Se laver la peau soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. Porter un équipement de protection respiratoire.

Intervention: EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Elimination: Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

Version:	1.5		
Date de révision:	10/01/2023		
Date d'impression:	04/25/2025		

Nous croyons que les présentes affirmations, informations techniques et recommandations sont fiables, mais elles sont fournies sans garantie d'aucune sorte. Les informations de ce document s'appliquent à ce composant spécifique tel que fourni. Elles peuvent ne pas être valides pour ce matériel si celui-ci est utilisé en combinaison avec n'importe quel autre composant. Il incombe à l'utilisateur de mener ses propres recherches pour déterminer la pertinence et l'applicabilité des informations fournies dans le cadre de ses besoins particuliers. La présente fiche technique a été élaborée par l'organisme des services de conformité désigné pour ce fabricant, fournisseur ou distributeur.